

## **Rapport de la Sous-commission des comptes**

### **Dicastères de Monsieur Georges Jeanbourquin**

Composition : Francis Stähli, POP, président-rapporteur  
Manuela Surdez, Lib / PPN  
Claude-Eric Hippenmeyer, PS

La Sous-commission a siégé le 16 mars 2001 en présence de Monsieur Georges Jeanbourquin, Conseiller Communal.

Elle a rencontré madame et messieurs :

- Philippe Burri, Ingénieur en chef des Services industriels
- Josette Frésard, cheffe des services généraux des SI
- Jean-Paul Clémence, adjoint à l'Ingénieur en chef des SI
- Laurent Gacond, responsable des chauffages à distance
- Jean Rod, chef des réseaux eaux et gaz
- Jean-Jacques Miserez, chef du Service de l'hygiène et de l'environnement
- Paul-Etienne Montandon, adjoint au chef du Service de l'hygiène et de l'environnement
- Major Marc-André Monard, Commandant du SIS et son adjoint, Capitaine Jean-Michel Mollier
- Capitaine Pierre-Alain Gyger, Commandant de la Police locale

## **SERVICES INDUSTRIELS**

---

### Comptes et projet de rapport de gestion

Les comptes nous ont été présentés par M. Georges Jeanbourquin et la situation des services, dans leur dynamique, commentée par les différents responsables.

Le responsable du dicastère a également fait le point quant à la stratégie à adopter par rapport à la libéralisation des marchés de l'énergie et des problèmes que celle-ci pose.

Les résultats sont très bons et 6,5 mio de francs seront versés à la ville, contre 7,91 mio de francs budgétisés. Cette contribution a pu être réduite, les comptes de la ville étant meilleurs que prévu. Les SI ont ainsi pu éviter de prélever 1 mio de francs à Presta/Jogne (Fr. 670'000,-- à la réserve et Fr. 330'000,-- sur l'annuité destinée à l'alimentation de la provision). N'a également pas eu lieu un prélèvement de Fr. 445'746,-- à la provision pour compensation du coût des énergies.

L'ensemble de ces mesures permet de consolider l'avenir des SI qui doivent conserver leur capacité financière en prévision de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Les résultats par secteurs se présentent de la manière suivante, sans prélèvements, versements aux provisions ou subventions :

<b>Service</b>	<b>Résultat en CHF</b>
Service de l'énergie	-219'911.80
Service des eaux	1'242'090.67
Service du gaz	11'895.43
Service de l'électricité	7'880'893,26
Chauffages à distance	-310'035.25
Installations, réparations et permanence	-666'034,35
<b><i>Bénéfice d'exploitation des SI</i></b>	<b><i>7'938'897,96</i></b>

Quant aux versements aux provisions, ils s'établissent ainsi :

<b>Provision</b>	<b>Versement en CHF</b>
Préfinancement Presta-Jogne	320'000.00
Assainissement GANSA	1'000'000.00
Compensation du coût des énergies	73'423.51
CAD Recorne	45'474.45
<i>Provisionnement</i>	<i>1'438'897,96</i>

Cela permet aux Services industriels de verser à la Ville :

<b>Valeur</b>	<b>Somme en CHF</b>
Bénéfice d'exploitation	7'938'897.96
Provisionnements	-1'438'897.96
<b><i>Bénéfice SI versé à la Ville</i></b>	<b><i>6'500'000.00</i></b>

Quant au compte général de pertes et profits, il peut être résumé de la manière suivante (SI + chauffages à distance) :

<b>Valeur</b>	<b>Somme en CHF</b>
Bénéfice brut d'exploitation	14'314'200.00
Intérêts	-1'425'271.09
Amortissements	-4'641'061.10
Du croire sur débiteurs	-83'969.85
Provisions	-1'438'897.96
Subventions CAD	-225'000.00
<b><i>Bénéfice SI versé à la Ville</i></b>	<b><i>6'500'000.00</i></b>

L'assainissement de GANSA, quoi qu'on puisse penser de son passé, voire de son avenir, apparaît comme quasi-nécessaire si l'on veut essayer d'obtenir des prix de vente du gaz convenables dans le canton.

***Quelques points à mettre encore en évidence***

- Le compte de fonctionnement du CAD Numa-Droz a été établi sur 10 mois de recettes, suite à l'ajustement des acomptes à l'année civile.
- Le cash-flow est sain, à près de 13 mio de francs.
- La subvention OFEN dépend d'une réduction de l'énergie fossile, ce que permettra l'extension du réseau Numa-Droz jusqu'à la Scierie, impliquant l'utilisation de bois comme combustible, d'où subventions.
- La consommation d'eau des ménages a tendance à légèrement augmenter. Par contre, celle de l'industrie diminue ce qui démontre, et c'est à souligner, que celle-ci recycle.  
D'une manière générale, vu le fait que l'eau pompée coûte en énergie, la lutte contre les fuites et certaines formes de gaspillage, par exemple au Bois du Petit Château, reste non seulement d'actualité, mais d'avenir. Sur le même thème, Presta-Jogne et le projet qui lui est associé deviendront, à terme, un atout de plus en plus important pour la ville, atout qu'elle ne devra pas laisser échapper.
- La consommation de gaz continue d'augmenter grâce aux nouveaux raccordements mais pourrait, avec l'évolution des degrés-jours, se stabiliser progressivement. A La Chaux-de-Fonds, il n'y a pas beaucoup de demandes à usages industriels pour cette énergie, le 96 % est utilisé pour le chauffage. Le plus important est de conduire une bonne synergie entre le SCCU et le gaz.  
A noter également que les augmentations de prix des fournisseurs ont été différées et n'ont, par conséquent, pas été intégralement reportées sur le consommateur.  
L'effort le plus important que nous devons poursuivre est le remplacement des conduites en fonte grise pour des questions de sécurité et d'économie (lutte contre les pertes). Cet effort prendra encore du temps.
- La consommation électrique est en augmentation très lente. La part des ménages reste constante, celle de l'industrie suit la conjoncture. Les commerces (grandes surfaces) augmentent la leur, alors que celle des services diminue ce qui indique, à sa façon, que certains d'entre eux (banques, assurances, etc..) ont quitté la ville.  
Question prix, un petit effort face aux ménages s'avère nécessaire. L'électricité reste le poumon des SI. Que va-t'il se passer avec l'ouverture des marchés ? Nous reviendrons sur le problème, mais un des atouts est la qualité des installations au niveau de leur fiabilité et de leur capacité à délivrer de la puissance, par exemple pour l'implantation de nouvelles entreprises.

- La progression des CAD continue avec de nouvelles extensions, notamment à l'Ouest de la ville avec le CAD Numa-Droz 174, lesquelles ne se font pas de manière disparate, mais avec une grande attention quant aux retours sur investissements.

Les pertes sur les réseaux continuent à diminuer malgré leur extension. C'est un résultat remarquable, surtout si l'on compare notre situation avec d'autres CAD. Celui de Martigny par exemple, d'une longueur identique, situé à 360 m d'altitude, véhiculant une quantité semblable d'énergie, mais qui présente le double de pertes...

On chauffe avec les trois CAD l'équivalent de 14'000 habitants et l'on diminue la part d'énergies fossiles.

Le coût global est devenu largement attractif pour le consommateur puisque, pour le SCCU, le prix du MWh évolue de Fr. 73,53 à Fr. 83,34 soit une augmentation de 13,4 % par rapport à 1999 (mazout + 67 % en comparaison avec l'exercice précédent).

De plus, le chauffage urbain permet d'éviter les frais d'installations inhérents au chauffage au mazout ou au gaz, (chaudière, brûleur, citerne) et à terme les frais d'entretien et d'amortissements, puisque la taxe de raccordement est prélevée une seule fois au départ, alors qu'une chaudière traditionnelle doit être changée tous les 15 ans. Ainsi, il en résulte un gain pour la ville de l'ordre de Frs 240'000,-- par année pour les bâtiments publics raccordés aux CAD, et ce pour la même raison.

L'objectif visé de se rendre compétitifs par rapport au mazout est atteint. L'objectif à terme est de s'en rendre encore plus indépendant.

*Le Service de l'Energie* est très important dans son rôle d'informer, d'expliquer et de vaincre certains préjugés, ou craintes que peuvent avoir, par exemple, des gérances extérieures sur nos énergies de réseaux.

Ce service joue également un rôle essentiel pour le renouvellement du label *Cité de l'Energie*, ce qui implique la poursuite des efforts d'assainissement des bâtiments, de modernisation et de densification des réseaux et de chasse aux fuites.

Il faut aussi souligner l'importance de l'offre aux clients d'énergies renouvelables produites à partir de l'hydraulique, du vent, du solaire (par exemple installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau sanitaire) et, bien sûr, celle produite par les déchets.

Le rôle et la structure du *service technique* devront être revus

Ouverture du marché de l'électricité et du gaz

Notons, en préambule, que la Loi sur le marché de l'électricité LME a été votée par les Chambres fédérales le 15 décembre 2000. Elle prévoit une ouverture du marché en 6 ans, soit plus rapide que celle de l'Europe. Un référendum a certes été lancé, mais même s'il devait aboutir, il ne retardera vraisemblablement pas un certain nombre de conséquences.

Suite au refus de La Chaux-de-Fonds de participer à une société cantonale, il a été étudié d'autres solutions et notamment, après examen, de créer une société d'achat/vente uniquement, où seuls les services de facturation, de trading et de commercialisation des trois villes, de la SEVT (Société d'électricité du Val-de-Travers) et de l'ENSA seraient regroupés. Ce projet purement neuchâtelois d'achat et de vente d'énergie s'est avéré non viable. ENSA a alors décidé d'élargir le partenariat aux Entreprises Electriques Fribourgeoises EFF, toujours et uniquement dans ce domaine d'activités. Mais, même avec cet apport, le résultat financier restait négatif et les déficits prévisionnels variaient de 1,35 à 4 mio de francs jusqu'en 2010.

Les trois villes ne pouvaient pas admettre de céder leurs clients et leur marge sur les clients captifs et de participer à une société dont les budgets prévisionnels laissent apparaître des déficits d'exploitation. Face à ce constat, l'ENSA entamait un rapprochement stratégique avec les EFF, non seulement pour les activités d'achat/vente, mais par métiers, sur le même principe que le projet SIGMA qui regroupe ENSA, EFF et la Romande d'Energie.

S'agissant de l'achat d'énergie, la lutte sur les prix se fera surtout pour les périodes de pointe qu'il faudra prévoir en anticipant les achats. C'est pourquoi ces achats se feront pour tous les partenaires dans le cadre d'AVENIS TRADING SA, société à laquelle participent en plus des trois sociétés précitées, les Services Industriels des villes de Lausanne et de Genève, les Forces Motrices Valaisannes et EOS.

Des Services Industriels bien organisés peuvent rester compétitifs en offrant à leurs clients un service de proximité efficace, constant, rapide et bien diversifié. C'est dans ce cadre que les collaborations avec EFF et ENSA doivent avoir lieu. Les Services Industriels doivent donc pouvoir agir en tant qu'entreprise, avec leur propre structure, la ville en tant qu'actionnaire unique devra conserver l'esprit de service public. Si nous voulons maintenir un centre de décisions sur place, il est indispensable de trouver une solution efficace de collaboration par métiers dans les domaines où nous serons confrontés à la concurrence avec l'ENSA et d'envisager d'étroites collaborations avec nos collègues des Services Industriels des deux autres villes.

La création d'un "Services Industriels" des Montagnes neuchâteloises fait actuellement l'objet d'une étude. Une fiduciaire a été mandatée pour étudier la forme de collaboration à réaliser avec la Ville du Lode pour affronter la libéralisation du marché de l'électricité. La création d'une SA entre les deux villes ou la création de deux SA, destinées à fusionner par la suite, ont été retenues comme hypothèse de travail.

### Visites

Nous avons eu l'occasion de visiter :

- A. Les tableaux de contrôle des réseaux d'eau et pu apprécier leur rapidité à détecter et à localiser les fuites
- B. Au SCCU, la mise en place de la nouvelle chaudière et à CRIDOR le fonctionnement de la nouvelle turbine qui reçoit la chaleur de l'UIOM avant de l'envoyer dans les nouveaux échangeurs de chaleur
- C. Les travaux déjà effectués à Numa-Droz 174, lesquels permettent une utilisation très rationnelle des lieux en préservant notamment la magnifique halle qui, nous l'espérons, trouvera bientôt une fonction digne d'elle, dans le cadre d'un projet d'envergure associant le privé et/ou l'Ecole d'Art.

Terminons le chapitre Services Industriels en remerciant tous les intervenants dont nous avons admiré à la fois les compétences et le grand engagement pour la continuité du service public des Services Industriels.

## **SERVICE DE L'HYGIÈNE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

La nécessité de ses tâches au niveau des multiples contrôles imposés par la loi et relevant des communes a été une nouvelle fois démontrée par les responsables de ce service.

Dans sa dotation actuelle, il est en mesure de les accomplir.

## **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)**

---

Suite au vote du rapport sur la séparation des tâches, le SIS se met en place. L'Etat-Major est constitué et opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les chefs de section sont en formation depuis le 1<sup>er</sup> avril et le personnel entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2001. Le SIS sera en activité sur deux sites dès le 1<sup>er</sup> juin 2001 comme prévu.

15 collaborateurs sont venus de la Police de La Chaux-de-Fonds, 7 de la Police du Locle et 4 du Service du feu. Les autres collaborateurs ont été recrutés à l'extérieur.

La collaboration avec Le Locle est excellente. Les groupes de renfort sont déjà organisés.

### ***Quelques soucis***

- Dans l'attente du nouveau site pour lequel un concours d'architecture a été lancé, ce qui retarde son ouverture mais permettra sans doute une optimisation des espaces, ce nouveau service reste provisoirement à Rocher 1, lieu qui malgré réfectoire et dortoirs reste hybride et peu fonctionnel
- Le deuxième souci est lié à la formation, notamment pour le personnel qui n'est pas sanitaire. 200 heures sont imposées dont 160 seront effectuées le 1<sup>er</sup> mois
- La nouvelle répartition des tâches entre hôpitaux aura des conséquences sur les transferts de malades, ce qui nécessite une organisation adaptée pour le déplacement des patients
- Le personnel engagé est jeune et en pleine forme physique pour un métier qui l'exige. Mais, comment concevoir le temps qui passe et la prise d'âge ? On retrouve ici le paradoxe social qui veut que les salaires les plus bas sont attribués à ceux qui effectuent les travaux les plus pénibles et qui devront, soit trouver plus vite que d'autres une orientation différente (il faudrait prévoir des possibilités à cet effet), ou prendre une retraite anticipée. Pour favoriser celle-ci, il apparaît comme indispensable d'introduire dès maintenant les indemnités, notamment celles de nuit, dans le salaire.

Terminons en disant que nous remercions les responsables de leur engagement. Nous avons également fort apprécié que le dialogue avec les associations du personnel soit une des priorités pour la bonne marche du service.

## **POLICE**

---

Le commandant tient d'abord à nous dire que le Corps de police est très content de la séparation des tâches.

15 collaborateurs sont partis, ce qui a quelque peu dégarni les rangs. L'effectif actuel est de 79 personnes, dont 9 civils et 4 aspirants, alors que le budget prévoyait un fonctionnement avec 86 personnes. Ce sous-effectif est en passe d'être comblé. On vient d'engager 7 téléphonistes-réceptionnistes et 2 auxiliaires. Si nécessaire, l'effort d'engagement sera poursuivi.

Tous les policiers en uniforme seront sur le terrain. Ainsi, ceux qui étaient à la centrale devront participer à la *Police de proximité*. Ce nouveau concept sera mis en place progressivement, avec une analyse des difficultés qu'il pourrait poser. Il est basé sur une présence accrue, bien visible, qui passera aussi par un meilleur dialogue avec la population dans toutes ses composantes.

Les collaborations avec la Police cantonale seront accrues afin d'obtenir de meilleures synergies. Dans le cours de l'année, le Conseil Communal présentera un rapport sur la mise en place du concept *Police de proximité*.

Le dialogue s'est amélioré et des réunions mensuelles avec le syndicat sont agendées. Deux groupes de travail se sont constitués, l'un pour les problèmes d'horaires et d'organisation, de règlements et d'équipements, l'autre pour étudier la réorganisation des locaux. En effet, des projets sont en cours pour améliorer la sécurité, l'accès, l'accueil, la fonctionnalité et le confort du bâtiment tout en respectant, précisons-le, les barrières architecturales et le patrimoine historique des bâtiments.

C'est un nouveau départ pour notre police locale et nous remercions son Commandant et ses membres de s'y engager activement.

Pour la Sous-commission  
Le rapporteur :

Francis Stähli